

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CRÉATION DU PARC D'ACTIVITÉS COLLIGNON SUD-CROIX MOREL

Le syndicat mixte Ports de Normandie et la commune de Cherbourg-en-Cotentin ont requis l'ouverture d'une enquête publique unique relative à la création du parc d'activités Collignon Sud-Croix Morel et portant sur :

- une demande de permis d'aménager,
- une déclaration de projet sur l'intérêt général de la création du parc d'activités emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Cherbourg-en-Cotentin qui en est la conséquence.

Par arrêté préfectoral n°24-106 en date du 2 juillet 2024, il est procédé à une enquête publique unique sur la déclaration de projet sur l'intérêt général de la création du parc d'activités emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Cherbourg-en-Cotentin qui en est la conséquence et sur la demande de permis d'aménager.

L'enquête publique, d'une durée de 33 jours consécutifs, sera ouverte du lundi 19 août 2024 (heure d'ouverture 9h00) au vendredi 20 septembre 2024 (heure de clôture 17h00) inclus.

Des informations sur le projet peuvent être sollicitées, pour la demande de permis d'aménager, auprès de Mme Léa LÉVEILLE, chargée d'opération à SHEMA, par mail à l'adresse électronique suivante : leveille@shema.fr, pour la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Cherbourg-en-Cotentin, auprès de M. Laurent CLERGEAU, responsable aménagement et programmation des investissements à Ports de Normandie, par mail à l'adresse électronique suivante : laurent.clergeau@portsdenormandie.fr

Les informations relatives à la procédure administrative peuvent être demandées auprès du préfet de la Manche (service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de la concertation publique au 02.33.75.47.11)

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête qui comprend notamment l'étude d'impact commune et son résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale commun et le mémoire en réponse commun des deux maîtres d'ouvrage ainsi que le bilan de la concertation préalable et l'avis des personnes publiques associées :

1) sur support papier, en mairie de Cherbourg-en-Cotentin et en mairie annexe de Tourlaville aux jours et heures habituelles d'ouverture au public, à titre indicatif :

Mairie de Cherbourg-en-Cotentin
(Siège de l'enquête publique)
10 place Napoléon
50108 Cherbourg-en-Cotentin

Annexe de la mairie
Commune déléguée de Tourlaville
109 avenue des Prairies
Tourlaville
50110 Cherbourg-en-Cotentin

Du lundi au vendredi :
de 8 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi :
de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30
Mardi :
de 9 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30

2) sur le site internet des services de l'État dans la Manche : <http://www.manche.gouv.fr/Publications/Annonces-avis>

3) sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5396>

Mme Antoinette DUPLÉNNE, secrétaire de direction en retraite, est désignée pour remplir les fonctions de commissaire-enquêteur et se tiendra à la disposition du public pour recevoir toutes observations et propositions sur le projet, aux mairies de Cherbourg-en-Cotentin et de Tourlaville, aux dates et heures mentionnées ci-dessous :


- le lundi 19 août 2024 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin,
- le samedi 7 septembre 2024 de 9h00 à 12h00 à l'annexe de la mairie située à Cherbourg-Octeville, Place de la République – Cherbourg-Octeville – 50108 Cherbourg-en-Cotentin,
- le mercredi 11 septembre 2024 de 14h00 à 17h00 à l'annexe de la mairie située à Tourlaville,
- le vendredi 20 septembre 2024 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

Les observations et propositions pourront également être :

- consignées par écrit, sur les registres prévus à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Cherbourg-en-Cotentin et de l'annexe de la mairie située à Tourlaville ;
- adressées par voie postale, sous pli cacheté, à l'attention du commissaire-enquêteur, à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin ;
- adressées par courrier électronique, à l'adresse suivante : enquete-publique-5396@registre-dematerialise.fr

Copies du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête dans la mairie de Cherbourg-en-Cotentin et à la mairie annexe située à Tourlaville, et à la préfecture de la Manche (bureau de l'environnement et de la concertation publique) et sur le site internet des services de l'État dans la Manche <http://www.manche.gouv.fr/Publications/Annonces-avis>.

Pour le préfet,
La cheffe de service,


Véronique Naël